


# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

## COMMENT VOTER LE 2 DECEMBRE ?

### Par correspondance

<b>Vote par correspondance obligatoire</b> <i>Le matériel vous est envoyé par votre Rectorat, à votre adresse personnelle, et vous le retournez au Rectorat.</i>	<b>Vote par correspondance facultatif</b> <i>Le matériel est à demander à votre établissement d'affectation et vous le retournez à votre établissement.</i>
<b>Si vous relevez de l'une des catégories de personnels suivantes, il n'est pas possible de voter dans un établissement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• personnels du second degré affectés dans un établissement d'enseignement supérieur</li><li>• personnels affectés dans une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie</li><li>• personnels affectés à l'étranger ou dans la Principauté d'Andorre</li><li>• personnels affectés dans des écoles européennes</li><li>• personnels qui ne sont pas affectés dans un établissement public d'enseignement (services académiques, administration centrale, autre administration, etc.)</li><li>• personnels en congé de longue maladie, personnels en congé de longue durée</li><li>• personnels en congé administratif</li><li>• personnels en congé de formation professionnelle</li><li>• personnels en congé parental ou de présence parentale</li><li>• personnels en congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie</li></ul>	<b>Si vous n'êtes pas en capacité de voter à l'urne le jour prévu :</b> Vous avez la possibilité, en prenant soin de le signaler à l'avance à votre chef d'établissement, de voter par correspondance. Vos bulletins de vote devront alors être glissés dans les enveloppes qui vous seront remises à cet effet, le tout doit être glissé dans l'enveloppe n° 3 et <u>adressé par la poste à votre section de vote.</u>
	 <b>ATTENTION</b> Pour être comptabilisé, votre vote doit impérativement parvenir à votre section de vote avant la clôture du scrutin, c'est-à-dire avant le 2 décembre à 17h.

#### En bleu pour les CAPA

#### En blanc pour les CAPN

